

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> août 2022

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18

**Absentes excusées :** Madame CLAIN Nathalie qui a donné pouvoir à Madame BALQUET Charlotte, Madame ROCHE Liliane qui a donné pouvoir à Madame MAILLET Marie-Claude et Madame RACOIS Natacha

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 21 juillet 2022. Celui-ci est amendé par la remarque suivante :

Point n°10 :

Il est ajouté : Monsieur le Maire précise qu'à la demande des employés municipaux un essai avec ses propres plaquettes avait été réalisé et considéré comme concluant.

### **1- Caractère d'urgence de la convocation du conseil municipal**

Mr le Maire informe le conseil municipal que Conformément à l'article L 2121-11 du code général des collectivités territoriales : « dans les communes de moins de 3.500 habitants, le délai de convocation est fixé à trois jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure ».

Il indique que suite à un vice de forme la réunion du conseil municipal prévue initialement le 28 juillet a dû être annulée. L'ordre du jour porte sur la réalisation d'un emprunt dont la validité des taux est prévue jusqu'au 29 juillet inclus. La banque ayant autorisé le report de cette validité jusqu'au 1<sup>er</sup> août inclus, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prononcer le caractère d'urgence de la convocation relative à la réalisation de l'emprunt pour le programme d'investissement 2022.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'alinéa 2 de l'article L2121-11,

Vu le Vote du budget 2022,

Considérant l'engagement des dépenses d'investissement et leur besoin de financement,

Considérant la date de validité de la proposition bancaire,

Considérant le contexte économique d'augmentation des taux,

Après en avoir délibéré, Par 14 voix Pour et 4 voix Contre (Mme BREMAUD, Mme SPRIET, Mme MAILLET, Mme ROCHE), le conseil municipal :

- Approuve la procédure d'urgence relative à la convocation du conseil municipal pour la réalisation de l'emprunt pour le programme d'investissement 2022

### **2- Réalisation d'un emprunt : programme investissement**

Un emprunt de 200 000 € est prévu au budget pour le financement du programme d'investissement 2022 (Travaux de la mairie, travaux des halles et terrain multisport) 2 banques ont été consultées, le crédit agricole et la banque postale Les propositions sont les suivantes :

- **Le Crédit Agricole :**

<b>Montant</b>	<b>Durées en mois</b>	<b>Taux</b>	<b>Remboursement</b>	<b>Echéances constantes</b>	<b>Coût Global</b>
200 000,00 €	180	2.47%	Trimestriel	3 999,04 €	239 942,50 €
200 000,00 €	180	2.47%	Annuel	16 117,66 €	241 764,97 €
200 000,00 €	240	2.54%	Trimestriel	3 196,29 €	255 703,59 €
200 000,00 €	240	2.54%	Annuel	12 877,95 €	257 559,02 €

+ Frais : 200 €

- **La Banque Postale :**  
**Pas de proposition**

Après en avoir délibéré, par 12 voix Pour, 2 abstentions (Mr MATHE et Mr ROGOSKI) et 4 voix Contre (Mme BREMAUD, Mme SPRIET, Mme MAILLET, Mme ROCHE), le conseil municipal :

- Décide de retenir la proposition du crédit agricole sur une durée de 240 mois, échéance annuelle.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la transaction.

Affiché le 02/08/2022